

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2019
CO 001 DE

Page 1/4

Étaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX à Sylvie REGALDI, René MOLIN à Bernard AMIENS, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Dominique GAHIER à Roger GROS, Catherine CATHENOZ à Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Danièle CARDON, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

Étaient Excusés : Michel FRANCONY (Président), Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET.

Étaient absents : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, André PROST, Denis BRENIAUX, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Sylvain BENETRUY, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Laurent MENETRIER, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur François BOUVERET.

Convocation faite le : 18 février 2019

Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

VU les délibérations n°CO 014 DE et CO 015 DE en date du 7 février 2017 relatives aux délégations confiées par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

VU la note de synthèse portant rendu compte exhaustif de l'exercice des délégations depuis la dernière séance de Conseil Communautaire ;

ENTENDU la présentation faite par le Président ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE sans observation de l'exercice de rendu-compte effectué par le Président conformément à la liste suivante :

Rendu compte des décisions prises par le Bureau en application de la délibération n°015 du 7 février 2017 portant délégation permanente.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 67

Votants : 78

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2019
CO 001 DE (SUITE)

Page 2/4

Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

→ Bureau du 29 janvier

- Attribution d'un Fond de concours d'aide à l'investissement communal pour la Commune de Bracon pour un montant de 10 000 €
- Attribution d'un Fond de concours d'aide à l'investissement communal pour la Commune de Villers les Bois pour un montant de 8 874 €
- Attribution d'un Fond de concours d'aide à l'investissement communal pour la Commune de Montigny les Arsures pour un montant de 2 851,40 €
- Attribution d'un Fond de concours d'aide à l'investissement communal pour la Commune d'Abergement le Grand pour un montant de 10 000 €
- Attribution d'un Fond de concours d'aide à l'investissement communal pour la Commune de Mesnay pour un montant de 10 000 €
- Attribution d'un Fond de concours d'aide à l'investissement communal pour la Commune de Pupillin pour un montant de 12 105,11 €
- Attribution d'un Fond de concours d'aide à l'investissement communal pour la Commune de Saint Thiebaud pour un montant de 10 000 €
- Attribution d'un fonds de concours pour un projet mutualisé aux communes d'Abergement les Thésy, Aresches, Cernans, Clucy, Dournon, Geraise, Lemuy, Montmarlon, Thésy, 3388 €
- Vente de terrains en Zones d'Activités Economiques :
 - Vente à M. Baptiste MONMARCHE, Entreprise BMC (Couverture – Charpentes) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat, le lot N°1 de la ZI Velours 3 à Poligny (Parcelle cadastrée Section ZH N°395) d'une superficie de 2 442 m² au prix de 12 € HT / m², soit 29 304 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge)
 - Vente à Mme Alice BOUVOT, EARL Les Vins d'ABCD (Producteur de Vins) ou à toute société que Madame souhaitera constituer en vue de l'achat de deux lots :
 - Le lot N°12 de la ZAC de l'Ethole à Arbois (Parcelle cadastrée Section ZH N°295) d'une superficie de 1 604 m² au prix de 22 € HT / m², soit 35288 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),
 - Le lot contigu, N°13 de la ZAC de l'Ethole à Arbois (Parcelle cadastrée Section BP N°293, d'une superficie de 1 720 m² au prix de 1 € /m² (Terrain non constructible car grevé d'une servitude archéologique), terrain inconstructible donc n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.
 - Vente à la SCI B2P (propriétaire du Site exploité par la Société VO 3000 Poligny et dont le siège est à 33 520 BRUGES) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°1 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 1 231 m² au prix de 8 € HT / m², soit 9 848 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/4

Séance du 26 Février 2019

CO 001 DE (SUITE)

Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

- Vente à la SCI LES ALIZES – Laurent et Florence MEUNIER (dont le siège est BP 30063, 39 800 POLIGNY) ou à toute société que Monsieur et Madame souhaiteront constituer en vue de l'achat des lots N°2 et 3 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 708 m² et 1 157 m² au prix de 8 € HT / m², soit 14 920 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),
- Vente à M. Patrice PATTHEY (Société AERA PATTHEY et Fils) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°4 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 1 171 m² au prix de 8 € HT / m², soit 9 368 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),
- Vente à M. Stéphane CORDELIER (Société EURL Plâtrerie CORDELIER) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°5 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 1 679 m² au prix de 8 € HT / m², soit 13 432 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),
- Vente à M. Manuel SOARES GONCALVES (Entreprise SOARES) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°6 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 450 m² au prix de 8 € HT / m², soit 3 600 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),
- Vente à M. Nicolas GENIN (Entreprise SARL Nicolas GENIN) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°7 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 1 768 m² au prix de 8 € HT / m², soit 14 144 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),
- Vente à M. Grégory LHOMME (Entreprise LHOMME Grégory) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°9 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 1 388 m² au prix de 8 € HT / m², soit 11 104 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),

- Subvention à l'association Volodalen pour un montant de 1400 €

- Subvention l'association Entente Jura Centre Athlétisme pour un montant de 1400 €

- Subvention Club Hand Ball Poligny pour un montant de 1000 €

→ Bureau du 12 février 2019

- Accord pour la déviation du GR 59 à Saint Lothain : travaux pour un montant de 3120 €

- Achat d'un logiciel métier pour un montant de 14500 TTC et de tours rotatives de classement pour le SPANC pour un montant de 2337,19 €

Affiché 5 mars 2019

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 5 mars 2019

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2019
CO 001 DE (SUITE)

Page 4/4

Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

- Attribution d'un Fond de concours d'aide à l'investissement communal pour la Commune de Colonne pour un montant de 8963,07 €
- Attribution d'un Fond de concours d'aide à l'investissement communal pour la Commune de Abergement le Petit pour un montant de 4197,19 €
- Attribution d'un Fond de concours d'aide à l'investissement communal pour la Commune de Neuville pour un montant de 1133,31 €
- Avenant la Convention avec le Conseil départemental pour les repas des collégiens d'Arbois
- Subvention à l'association Jura Cyclisme pour un montant de 800 €

Rendu compte des décisions prises par le Président en application de la délibération n°014 du 7 février 2017 portant délégation permanente.

- Néant

Rendu compte des décisions prises par le Président en application de textes législatifs et réglementaires

- Néant

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour le Président empêché, Pour copie certifiée conforme à l'original,
le 1^{er} Vice-Président, Le Président
Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

